

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 43 Nombre de Conseillers en exercice : 43 Nombre de Conseillers présents à la séance : 42 Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2020

OBJET:

DE-20-09-1-16) CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS EN CONTREPARTIE DE LA SURCHARGE FONCIERE ACCORDEE A LA SOCIETE 13F POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION MIXTE DE 31 LOGEMENTS DONT 13 SOCIAUX SIS 2-4, AVENUE PAUL DEROULEDE A VINCENNES

L'an deux mille vingt, le mercredi trente septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 17 septembre 2020 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents: Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, Mme BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, M. VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absent: M. LEROY.

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200930-lmc1H7688H1-DE Date de réception en Préfecture : 08/10/2020 Date de Publication : 08/10/2020 Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le code de la Construction et de l'Habitation;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 30 septembre 2020 accordant une subvention pour surcharge foncière à la société Immobilière 3F, afin de réaliser une opération de construction mixte de 31 logements dont 13 sociaux (5PLUS/4PLAi/4PLS) sis 2-4, avenue Paul Déroulède à Vincennes ;

Considérant la convention proposée, réservant 3 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société Immobilière 3F en contrepartie de la surcharge foncière octroyée pour cette opération ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 21 septembre 2020,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 24 septembre 2020,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité.

ARTICLE I: Approuve la convention réservant 3 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société Immobilière 3F, en contrepartie de la subvention pour surcharge foncière concernant l'opération de construction mixte de 31 logements dont 13 sociaux (5PLUS/4PLAi/4PLS) sis 2-4, avenue Paul Déroulède à Vincennes.

<u>ARTICLE II</u>: Autorise Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200930-Imc1H7688H1-DE Date de réception en Préfecture : 08/10/2020

Date de Publication : 08/10/2020